



Le terme « censure » trouve son origine dans l'institution des censeurs de la République romaine. Il désigne à la fois l'action de blâmer ou de condamner un texte, une doctrine ou une opinion ; la décision d'interdire sa diffusion, partiellement ou dans sa totalité ; l'institution qui prononce la condamnation. De manière générale, la censure, instrument des instances au pouvoir, participe du maintien de l'emprise sur les membres de la société.

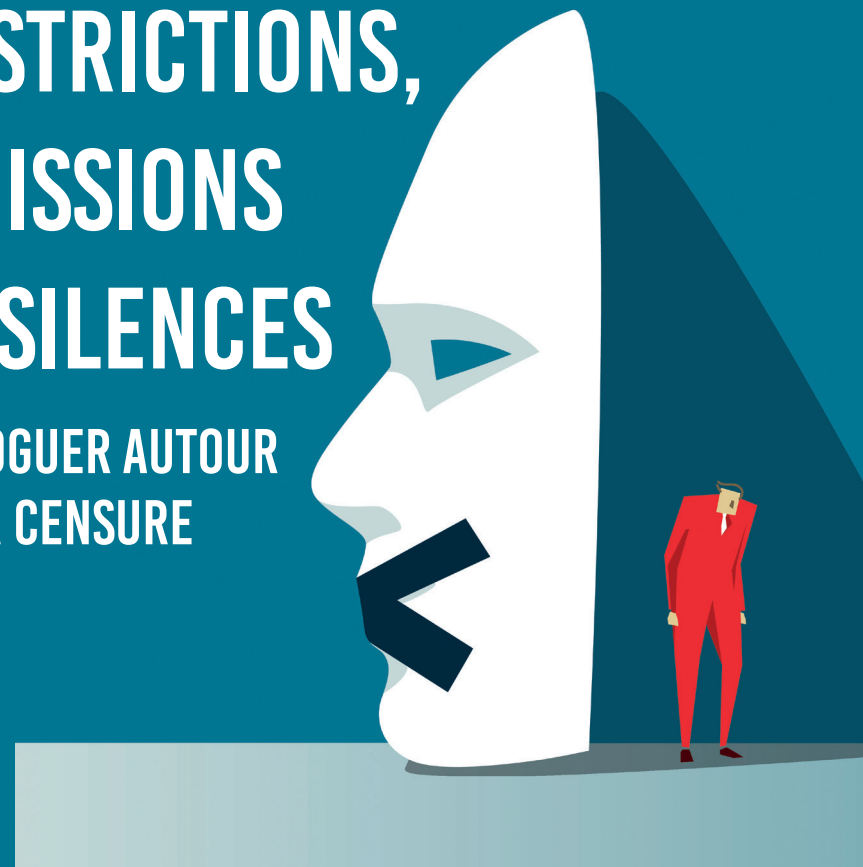
Ce phénomène traverse toutes les cultures et tous les siècles ; il semble ne disparaître jamais, mais changer seulement de nature. Très souvent imposé par des régimes dictatoriaux et/ ou totalitaires, il est aussi présent – parfois de manière subtile – dans les démocraties.

L'objet de ce colloque est d'interroger – dans les domaines disciplinaires explorés par les chercheuses et chercheurs de l'ERLIS – les formes, les temps et les espaces des censures affectant toutes les modalités de création artistique et/ou littéraire de l'Antiquité à l'époque « postmoderne », de l'Inquisition aux réseaux sociaux et au supposé « on ne peut plus rien dire ! ».

COLLOQUE ERLIS

RESTRICTIONS, OMISSIONS ET SILENCES

DIALOGUER AUTOUR DE LA CENSURE



LE 17 OCTOBRE 2023 DE 13H30 À 18H00

ET LE 18 OCTOBRE 2023 DE 9H30 À 16H30

AMPHITHÉÂTRE DE LA MRSH - UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

MARDI 17 OCTOBRE

13h30 Accueil des participants

14h00 Ouverture du colloque : Éric LEROY DU CARDONNOY

SESSION 1. PRÉSIDENT DE SÉANCE : JUAN CARLOS D'AMICO

14h15 Philippe FLEURY et Sophie MADELEINE
La damnatio memoriae dans le monde romain.

14h40 Simon LEBOUTEILLER
Censurer le paganisme : sélections, évitements et adaptations face à la tradition païenne dans la Scandinavie médiévale après la conversion.

15h05 Valeria CALDARELLA ALLAIRE
Censure et narratio brevis dans l'Italie du XVI^e siècle.

15h30 Discussion

16h00 Pause-café

SESSION 2. PRÉSIDENTE DE SÉANCE : NADIA AIT-BACHIR

16h30 Juan Carlos D'AMICO
Charles Quint et la censure des livres dans ses royaumes.

16h55 Gemma CATALDI
L'Arétin et la censure de ses œuvres en France.

17h20 Marion DUCHESNE
Réduire le frère du roi au silence dans la Monarchie hispanique (1620-1630).

17h45 Discussion

MERCREDI 18 OCTOBRE

SESSION 3. PRÉSIDENTE DE SÉANCE : ANNE-MARIE GRESSER

09h30 Sandra PÉREZ-RAMOS
Pour être écrite et traduite par une femme : la censure de la traduction espagnole de Les Américaines, ou la Preuve de la religion par les lumières naturelles (1769) de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont.

09h55 Mariella COLIN
Quand la censure travestit une œuvre et un auteur : les traductions contrefaites des Fiancés de Manzoni dans la France romantique.

10h20 Discussion

10h50 Pause-café

11h10 Álvaro FLEITES-MARCOS
De la censure à l'autocensure. L'actualité internationale dans la presse espagnole sous les lois Serrano Súñer et Fraga.

11h35 Nadia AÏT BACHIR
Éviter la censure franquiste : entre discours métaphorique et humour.

12h00 Discussion

12h30 Buffet

SESSION 4. PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MARIELLA COLIN

14h00 Louise SAMPAGNAY
La langue censurée, le sujet confisqué ? Victor Klemperer dans la Lingua Tertii Imperii et dans ses journaux.

14h25 Harri VEIVO
Littérature en conflit : les scandales et les procès des années 1960 en Finlande.

14h50 Solenne DERIGOND
Le modernisme brésilien en héritage dans le graffiti de São Paulo.

15h15 Elsa JAUBERT
La liberté d'expression à l'épreuve de la régulation des contenus haineux : l'exemple des comptes Facebook du Mouvement identitaire allemand.

15h40 Discussion et conclusion Harri VEIVO

16h00 Pause-café

16h30 AG d'ERLIS